

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MARDI 9 AVRIL 2024**

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 21  
Absents excusés avec pouvoir : 6  
Absent excusé : 1  
Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint.**

**Date de la convocation** : 27 mars 2024

**Date d'affichage** : 27 mars 2024

#### **Étaient présents** :

Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHIAN, Virginie AYME, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

#### **Étaient excusés** :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC (Pour toutes les questions à l'ordre du jour sauf le point numéro 2 pour lequel il ne prend pas part au vote)

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Jacques FAGARD

Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Philippe SAYN

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique DELERUE

Clément JACQUIER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

#### **Était absent** :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

---

#### **DELIBERATION N° 2024-04/28 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, donne la parole à Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, qui expose au Conseil municipal que le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-084-218401388-20240409-DEL\_2024\_04

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif autorise l'ordonnateur à effectuer les opérations de recettes et de dépenses qui y sont inscrites, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget peut par la suite être modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives.

Vu le débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil municipal du 20 février 2024 ;

Vu l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023 et l'affectation du résultat en séance ;

Considérant que le budget primitif 2024 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BLANC et de Monsieur BARTHELEMY, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 25 voix POUR (dont 5 pouvoirs) et 2 voix CONTRE (dont 1 pouvoir)**

■ **APPROUVE**, chapitre par chapitre, le budget primitif 2024 de la Commune de Valréas qui peut se résumer ainsi :

### Section de fonctionnement :

DEPENSES EN €		
CHAP. GLOB.	INTITULÉS	MONTANT
011	Charges à caractère général	3 630 908,84
012	Charges de personnels et frais assimilés	6 549 950,00
014	Atténuations de produits	115 100,00
65	Autres charges de gestion courante	1 557 533,57
66	Charges financières	215 019,66
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
68	Dotations provisions	36 100,00
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	450 000,00
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>13 064 612,07</b>

RECETTES EN €		
CHAP. GLOB.	INTITULÉS	MONTANT
013	Atténuations de charges	111 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	291 900,00
73	Impôts et taxes	3 214 379,00
731	Fiscalité locale	6 098 771,00
74	Dotations et participations	2 200 566,32
75	Autres produits de gestion courante	106 100,00
76	Produits financiers	100,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	115 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	916 795,75
<b>TOTAL</b>		<b>13 064 612,07</b>

### Section Investissement :

DÉPENSES EN €			
CHAP. GLOB.	INTITULÉS	MONTANT	RAR
10	Dotation fonds divers et réserves	20 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	562 562,31	0,00
20	Immobilisations incorporelles	377 030,00	144 907,55
204	Subventions d'équipement versées	56 613,00	9 936,00
21	Immobilisations corporelles	3 225 803,18	775 828,98
23	Immobilisations en cours	1 503 761,04	439 750,00
237	Autres immobilisations financières	360,00	
4541	Opération pour compte tiers	80 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000,00	
041	Opérations patrimoniales	155 111,83	
4581	Opérations sous mandat	8 000,00	1 113,96
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>6 104 241,36</b>	<b>1 371 536,49</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 475 777,85</b>	

RECETTES EN €			
CHAP. GLOB.	INTITULÉS	MONTANT	RAR
10	Dotation fonds divers et réserves	1 332 959,14	
13	Subventions d'investissement	2 037 294,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 286 620,00	
4542	Opération pour compte tiers	80 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 000,00	
041	Opérations patrimoniales	155 111,83	
024	Produits de cessions d'immobilisations	40 000,00	
001	Report solde d'exécution section d'investissement	584 678,92	
4582	Opérations sous mandat	8 000,00	1 113,96
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>7 474 663,89</b>	<b>1 113,96</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 475 777,85</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

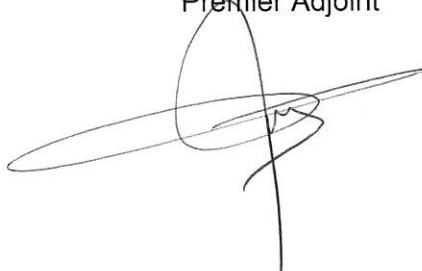
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Christiane MERY  
Conseillère municipale



Pour le Maire empêché,  
Jean-Luc BLANC  
Premier Adjoint



Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
La réception en Préfecture, le : 12 AVR. 2024  
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 12 AVR. 2024

